

Information aux candidats au Certificat de Formation Générale (CFG) Session 2020

1. LES OBJECTIFS GENERAUX DU CFG

«Le but poursuivi par la rénovation du CFG est de **permettre aux personnes en difficultés d'apprentissage, quel que soit leur âge, de disposer d'un bagage minimum pour les aider dans leur démarche d'insertion.** Il répond à la fois à la demande de nos partenaires institutionnels : ministère de la Justice, de l'Emploi, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ... et à la nécessité de mettre en conformité les pratiques en vigueur avec les textes législatifs et réglementaires récents. »

La rénovation du diplôme consiste à :

- *prendre en compte la maîtrise du socle commun de connaissances et compétences pour les scolaires*
- *réduire et harmoniser les modalités d'obtention du diplôme*
- *renover les épreuves en les fondant sur des référentiels révisés*

2. LES CRITERES D'ÉVALUATION EN VUE DE L'OBTENTION DU CFG

A. LE DOSSIER

L'épreuve orale permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

Le dossier présenté par le candidat (6 pages maximum) repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur un centre d'intérêt adossé à l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (Parcours Avenir,

Parcours citoyen, Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages.

Sa rédaction implique obligatoirement l'usage des TUIC (Techniques Usuelles de la Communication et de l'Information = logiciel de traitement de texte).

Le fond et la forme du dossier, **de 6 pages maximum**, dépend donc de l'élève, de son parcours, de ses choix. Une à deux pages en annexe sont tolérées, si pertinentes.

Le dossier est obligatoire. Les examinateurs pourront toutefois évaluer le candidat qui se présenterait sans dossier. Ils tiendront compte dans leur évaluation de la non-production du dossier et renverront la grille jointe au jury final qui décidera de la suite à donner.

B. L'ÉPREUVE ORALE / 160 points

Le centre d'examen est la Cité scolaire Léo Ferré de GOURDON. Vous recevrez une convocation individuelle vous précisant votre horaire de passage.

Le jury de l'épreuve orale est composé de deux professeurs : un professeur des écoles et un professeur de collège ou de lycée (y compris professionnel).

<p align="center">Épreuve orale de 20 minutes :</p> <p>Entretien avec le jury à partir d'un dossier obligatoire de 6 pages maximum :</p> <p>- Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur un centre d'intérêt adossé à l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages.</p> <p>- Rédigé à l'aide des TUIC</p>	<p>À cette occasion seront évaluées les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer oralement - établir des relations sociales - exposer son expérience personnelle - se situer dans son environnement social ou professionnel
---	--

C. L'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION / 240 points

Le jury décide de l'attribution du diplôme au **vu de l'ensemble des compétences et connaissances** validées à travers les différentes épreuves et attestations. L'évaluation atteste l'acquisition de compétences, **au moins de fin de cycle 3** (attendus en fin de 6^{ème}), du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015).

Les points sont attribués à chaque candidat selon les modalités suivantes : Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi conformément à l'article D. 122-3 du code de l'éducation, le décompte des points s'effectue ainsi :

- **10 points** si le candidat obtient le niveau 1 « Maîtrise insuffisante » ;
- **20 points** s'il obtient le niveau 2 « Maîtrise fragile » ;
- **25 points** s'il obtient le niveau 3 « Maîtrise satisfaisante » ;
- **30 points** s'il obtient le niveau 4 « Très bonne maîtrise » »

3. LA PRÉPARATION DU DOSSIER

Vous trouverez des propositions ainsi que le modèle du dossier **à télécharger sur l'ENT rubrique « Etablissement / accueil établissement / le collège / le CFG ».**

BONNE REUSSITE A TOUS!

Mme DE CASTRO, Principale adjointe.

